



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

naissance

Question écrite n° 46134

### Texte de la question

M. Jean-Patrick Gilles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la progression du nombre de naissances prématuées en France évalué aujourd'hui à 65 000 par an, le taux de naissance prématuée en France étant passé en dix ans de 5,4 % à 7,5 %. La prématuérance est la première cause de décès chez les nouveau-nés et concerne en France 6,6 % de l'ensemble des naissances vivantes, soit 60 000 enfants par an. La France est passée du 7e rang en 1999 au 20e rang en 2009 dans le classement des plus faibles taux de mortalité infantile en Europe. Face à ce constat alarmant, le collectif Prématuérance a présenté dix propositions concrètes, qui s'articulent autour de cinq axes d'actions stratégiques : prévenir, suivre et informer durant la grossesse, revoir la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatalogie et investir dans la recherche, améliorer l'environnement d'accueil du nouveau-né prématuéré et de sa famille, harmoniser le suivi sur le long terme des enfants nés prématuérément. Aussi, considérant la gravité de la situation, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage la mise en place d'un plan Prématuérance afin d'améliorer les soins apportés à ces bébés et œuvrer pour la réduction des décès et des complications liées à ces naissances.

### Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématuérance est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 28 pays membres de l'Union européenne. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématuérance est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Dans 60 % des situations, la prématuérance est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le collectif prématuérance a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié des axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématuérés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatalogie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuéré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Patrick Gilles](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46134

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13032

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2022